

SÉANCE DU MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2011

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : André Burri (PDC), président

Scrutateurs : Jacques-André Aubry (PDC) et Clovis Brahier (PS)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : Françoise Cattin (PCSI), Eric Dobler (PDC), Pierluigi Fedele (CS-POP), Jean-Yves Gentil (PS), Pierre Kohler (PDC), Lucienne Merguin Rossé (PS), Jean-Pierre Mischler (UDC), Dominique Thiévent (PDC) et Vincent Wermeille (PCSI)

Suppléants : Géraldine Beuchat (PCSI), Raoul Jaeggi (PDC), Giuseppe Natale (CS-POP), Pierre Brülhart (PS), Claude Mertenat (PDC), Jämes Frein (PS), Damien Lachat (UDC), Josiane Sudan (PDC) et Guillaume Lachat (PCSI)

(La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

1. Communications**2. Promesse solennelle d'un suppléant**

Jämes Frein (PS) fait la promesse solennelle.

3. Questions orales

- Géraldine Beuchat (PCSI) : Contrôle du respect des règles de la branche par les adjudicataires de l'Etat (satisfaite)
- Damien Lachat (UDC) : Projet Venky's à Bassecourt (partiellement satisfait)
- Michel Choffat (PDC) : Obligation maintenue de construire des abris antiatomiques et conséquences pour les communes (non satisfait)
- Maria Lorenzo-Fleury (PS) : Point de la situation suite à la réduction des rentrées financières de la BNS et de la RPT (satisfaite)
- Alain Lachat (PLR) : Conditions de travail sur le chantier de la maison Turberg et contrôles effectués par l'Etat (partiellement satisfait)
- Pierre-Olivier Cattin (PCSI) : Absence d'un projet voté par le Parlement dans la planification financière des investissements (non satisfait)
- Gabriel Schenk (PLR) : Contributions de remplacement à l'obligation de construire un abri encaissées par l'Etat (partiellement satisfait)
- Alain Bohlinger (PLR) : Effets du franc fort sur le marché du cheval Franches-Montagnes et soutien du Canton (satisfait)

4. Election de deux membres, éventuellement de remplaçants, de la commission de gestion et des finances

Sont élus tacitement : Jean-Michel Steiger (VERTS) et Pierre Brülhart (PS) comme membres et Raphaël Ciocchi (PS) comme remplaçant.

5. Election d'une remplaçante de la commission de l'économie

Françoise Chaignat (PDC) est élue tacitement.

6. Election d'un remplaçant de la commission de la santé

André Burri (PDC) est élu tacitement.

7. Election d'un juge suppléant au Tribunal cantonal

(Ce point est renvoyé à la prochaine séance.)

8. Election d'une juge suppléante au Tribunal de première instance

Résultat du scrutin :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletins blancs : 7
- Bulletins valables : 53
- Majorité absolue : 27

Lydie Montavon (PDC) est élue par 53 voix.

**9. Motion interne no 105
Plus de transparence dans les votes du Parlement
Damien Lachat (UDC)**

Développement par l'auteur.

Au vote, la motion interne no 105 est acceptée par 49 députés.

8.1 Promesse solennelle d'une juge suppléante au Tribunal de première instance

Lydie Montavon (PDC) fait la promesse solennelle.

Présidence du Gouvernement

**10. Interpellation no 784
Vers une nouvelle organisation structurelle et administrative du Canton ?
Géraldine Beuchat (PCSI) (Réponse du Gouvernement)**

L'interpellatrice est satisfaite de la réponse du Gouvernement.

Département des Finances, de la Justice et de la Police

11. Arrêté d'approbation du plan financier et de la planification des investissements pour la période 2012-2016

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Rubrique 410.5060.00 : Equipement de la Birse et du Doubs pour le contrôle de l'eau

Gouvernement :

130'000 francs en 2014.

Commission :

130'000 francs en 2012.

Au vote, la proposition de la commission est acceptée par 55 voix contre 2.

Rubriques 420.5010.00 et 420.6300.00 : Pistes cyclables – itinéraire Courrendlin-Châtillon / Subvention ARE

Gouvernement :

410'000 francs à la rubrique 420.5010.00 et -172'000 à la rubrique 420.6300.00 en 2014.

Commission :

410'000 francs à la rubrique 420.5010.00 et -172'000 à la rubrique 420.6300.00 en 2013.

Au vote, la proposition de la commission est acceptée par 58 députés.

Rubrique 420.5010.01 : Route Soubey-Les Enfers

Gouvernement et minorité de la commission :

265'000 francs en 2016, soit 1'165'000 francs sur la PFI 2012-2016.

Majorité de la commission :

300'000 francs en 2016, soit 1'200'000 francs sur la PFI 2012-2016.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 28 voix contre 25.

Rubriques 430.5040.00 et 430.6300.00 – EFEJ+

Majorité de la commission et Gouvernement :

Suppression des montants prévus à la planification financière des investissements

Minorité de la commission :

En 2012 : 250'000 francs à la rubrique 430.5040.00 et 0 franc à la rubrique 430.6300.00

En 2013 : 1'250'000 francs à la rubrique 430.5040.00 et -400'000 francs à la rubrique 430.6300.00.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement est acceptée par 35 voix contre 22.

Rubrique 430.5640.00 : Subventions pour les projets CJ : part cantonale au crédit-cadre Confédération-CJ-cantons

Gouvernement et minorité de la commission :

878'000 francs en 2012 et 530'500 francs en 2013, en 2014, en 2015 et en 2016.

Majorité de la commission :

878'000 francs en 2012, 1'230'500 francs en 2013, 1'030'500 en 2014 et 530'500 francs en 2015 et en 2016.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 27 voix contre 15.

Rubriques 440.5670.00 et 440.6300.00 : Promotion des investissements du domaine de l'énergie

Gouvernement et majorité de la commission :

1'000'000 francs en 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 à la rubrique 440.5670.00

-400'000 francs en 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 à la rubrique 440.6300.00.

Minorité de la commission :

1'000'000 francs en 2012 puis 1'300'000 francs en 2013, 2014, 2015 et 2016 à la rubrique 440.5670.00

-400'000 francs en 2012 puis -520'000 francs chaque année en 2013, 2014, 2015 et 2016 à la rubrique 440.6300.00.

Au vote, la proposition de la minorité de la commission est acceptée par 32 voix contre 25.

Tous les articles de l'arrêté, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 56 députés.

12. Arrêté concernant le budget et la quotité d'impôt pour l'année 2012

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Rubrique 101.3010.05 – Evolution des effectifs

Gouvernement et minorité de la commission :

Pas de montant.

Majorité de la commission :

-1'760'000 francs pour la stabilisation des effectifs de l'administration.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la minorité de la commission est acceptée par 30 voix contre 27.

Les procès-verbaux nos 16 et 17 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 13 heures.

Delémont, le 15 décembre 2011

Le président :
André Burri

Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître